

Nous ne connaissons vraiment pas grand chose sur l'introduction chimique du mercure sinon qu'il peut provenir de la lixiviation dans les usines de pâte. Ce sont là de nouvelles maladies et nous parlons de réduire le budget des soins de santé. Nous parlons d'obliger les provinces à supporter la totalité des frais pour soigner ces nouvelles maladies, à plus forte raison les vieilles. Comment peut-on s'attendre à ce que les provinces offrent un bon service médical dans de telles conditions?

Jetons un coup d'œil sur les changements survenus dans notre façon de vivre, dans le vieillissement et la vie jeunes d'aujourd'hui. Les troubles gériatriques sont relativement nouveaux sur la scène médicale, et je constate de plus en plus...

Une voix: Soyez rigoureux dans vos critiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'attends qu'on cesse de chahuter.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Je n'y verrais pas d'inconvénients s'ils avaient une attitude constructive, mais la plupart du temps, ils sont négatifs ou n'apportent rien.

Lorsque j'ai été interrompu d'une manière aussi brusque, je parlais des problèmes de gérontologie et du nombre croissant de médecins ou de spécialistes de cette discipline. Il y a bien des députés, j'en suis sûr, qui ont déjà eu à faire face à cette triste et malheureuse situation où des personnes âgées sont obligées d'aller vivre dans des hospices. Nous constatons que ce genre d'établissement est bien souvent très coûteux. On en construit de plus en plus à cause de la demande. Pourquoi cette demande? La raison en est très simple. Il y a de plus en plus de personnes âgées. Nous entendrons peut-être les députés de l'autre côté de la Chambre faire une réflexion stupide et dire que les médecins sont trop bons, qu'ils guérissent trop de gens si bien que l'on vit trop vieux. Je ne serais pas surpris d'entendre dire cela.

Autre répercussion de cette décision pour les provinces, c'est qu'elle les empêcherait de mettre sur pied, d'améliorer et d'étendre des régimes de soins de santé comme elles le voudraient, de créer des cliniques où l'on utiliserait harmonieusement diverses disciplines médicales en vue d'améliorer la santé des Canadiens. Un autre effet est de mettre à profit la formation supplémentaire d'ambulanciers donnée aux membres des services paramédicaux. Rendons à César ce qui est à César. En Colombie-Britannique, le gouvernement néo-démocrate a créé un service d'ambulance bien supérieur à celui que la province avait antérieurement, mais il serait possible de l'améliorer encore davantage en engageant du personnel auxiliaire médical pour travailler dans les cliniques et hôpitaux municipaux.

● (2140)

Tous ces services coûtent, bien entendu, et qui va les payer? Sera-ce les provinces, le gouvernement fédéral ou chacun par moitié, ce qui implique que le gouvernement fédéral honorera l'engagement qu'il a pris lorsqu'il a obligé les provinces à participer au système de soins médicaux.

J'ai déjà signalé que deux sortes de mesures pouvaient frapper le particulier; l'une consiste à lui faire payer des honoraires modérateurs établis par l'assurance médicale provinciale, l'autre à augmenter les impôts au niveau provincial. Si l'on adopte la première solution, les pauvres retraités et les indigents en général seront les premières victimes, car ce sont eux qui tombent le plus souvent malades. Quel effet auront les honoraires modérateurs sur

Soins médicaux—Loi

les malades et les médecins consciencieux, comme ceux de ma circonscription?

On a dit à un médecin de ma circonscription qu'il devrait réduire le nombre de visites à domicile en raison du coût de l'assurance-maladie. Le représentant qui lui a dit cela à Vancouver n'avait pas les pieds sur terre. S'il avait examiné le dossier de chaque médecin de Kootenay Ouest, il aurait vu qu'ils sont tellement dévoués qu'ils rendent visite à leurs patients à domicile jusqu'aux heures tardives. Ce genre de dévouement ne semble persister aujourd'hui que dans les régions rurales; où y trouve, à l'occasion, un médecin prêt à visiter ses patients après les heures de bureau.

M. Alexander: N'oubliez pas les députés.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Oui, nous aussi, nous sommes dévoués. Par le passé, j'ai eu l'occasion de visiter une ou deux universités où l'on faisait des recherches dans le domaine médical. En parlant aux chercheurs, j'ai découvert qu'une de leur principale préoccupation, c'est qu'après avoir consacré quatre ou cinq ans à un projet, ils doivent s'arrêter à cause des politiques gouvernementales. On a réduit les sommes consacrées aux projets de recherche. Que dirait un député si, après avoir économisé pendant des années en vue d'acheter une maison et mis plusieurs milliers de dollars de côté, il voyait, au moment d'acheter, le prix doubler du jour au lendemain à cause d'un mouvement du marché des actions, ou son argent perdre sa valeur. Pensez simplement à la frustration des chercheurs qui ont consacré trois ou quatre ans à un projet, qui n'auraient besoin que d'une ou deux autres années pour terminer leurs travaux et qui voient toute leur œuvre interrompue à cause de l'incapacité du gouvernement de comprendre leur situation.

Qu'a donc le gouvernement pour préférer mécontenter ces gens au lieu de les consulter. Lorsqu'on lui demande, par exemple, de réduire ses dépenses, il répond: «Voudriez-vous que nous réduisions le coût du programme de santé? Est-ce cela que vous voulez? Dites à la population que vous nous avez demandé de réduire le coût du programme de santé». Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas besoin de le lui demander; il n'a pas besoin qu'on l'encourage, il n'a aucun sens des priorités. Il ne reconnaît pas le sincère désir des députés de ce côté-ci de faire passer en premier lieu la santé des Canadiens.

J'ai eu l'occasion d'exprimer mon inquiétude et celle de mes électeurs les deux fois que j'ai pris la parole sur ce bill. La détermination dont ont fait preuve les députés de ce côté-ci montre que j'aurai probablement une autre occasion de le faire, et eux aussi. J'aimerais terminer maintenant et déclarer que je serai heureux de parler, en n'importe quelle occasion, sur le bill C-68, ce produit du gouvernement fédéral.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permettrait-il une question?

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'ignore si j'ai la compétence voulue pour répondre, mais j'essaierai.

M. Yewchuk: Comme le député est un membre éminent du bureau de l'Association canadienne de chiropractie, pourrait-il dire à la Chambre quel effet ce projet de loi